

**La Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil, souhaite adhérer à L'AR2L Hauts de France, sise 12 rue Dijon à Amiens (80000), en 2025 pour :

- Participer et enrichir la vie du livre et de la lecture en région, en densifiant un réseau de professionnels du livre et de la lecture,
- Apporter une dimension transversale aux projets collaboratifs menés, et ouvrir le champ de ses actions,
- Densifier les territoires autour de projets concrets et contribuer à leur valorisation,
- Bénéficier d'une visibilité, d'un accompagnement et de soutien dans ses activités et ses projets.

■ **Décide :**

**Article 1** : De signer le bulletin d'adhésion et de l'envoyer à L'AR2L Hauts de France.

**Article 2** : De verser le montant de la prestation fixé à 80 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture, déposée sur Chorus Pro et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3** : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerrier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 19 juin 2025

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : **23 JUIN 2025**

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **23 JUIN 2025**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **23 JUIN 2025**

# BULLETIN D'ADHÉSION 2025

À retourner à l'AR2L Hauts-de-France, 12 rue Dijon, 80000 AMIENS

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 060-216001743-20250623-DEC\_2025\_299-AU



## >>> IDENTITÉ

Nom et prénom : Ville de Creil

Tél : 03 44 25 25 80

Fonction :

Courriel : v.hannon@mairie-creil.fr

Établissement / Structure : Médiathèques

Site internet : <https://mediatheques.creil.fr>

Adresse : Hôtel de Ville - Place F. Mitterrand

Code postal : 60100 Commune : CREIL

## >>> GROUPE – Vous adhérez en tant que (1 seul choix)

- Groupe 1 : auteurs, autrices, dessinateurs, dessinatrices, traducteurs, traductrices
- Groupe 2 : éditeurs, éditrices
- Groupe 3 : libraires
- Groupe 4 : manifestations littéraires et acteurs de la médiation
- Groupe 5 : lecture publique
- Groupe 6 : patrimoine
- Groupe 7 : personnalités qualifiées et autres structures du livre et de la lecture

## >>> MONTANT DE LA COTISATION

|                                     |   |       |
|-------------------------------------|---|-------|
| <input type="checkbox"/>            | Collectivités publiques de moins de 5 000 habitants   | 20 €  |
| <input type="checkbox"/>            | Collectivités publiques de 5 001 à 20 000 habitants   | 50 €  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Collectivités publiques de 20 001 à 50 000 habitants  | 80 €  |
| <input type="checkbox"/>            | Collectivités publiques de plus de 50 000 habitants   | 180 € |
| <input type="checkbox"/>            | Librairies, maisons d'édition, associations, organismes professionnels et autres établissements publics (universités, EPCC...)/(*)  | 40 €  |
| <input type="checkbox"/>            | Librairies, maisons d'édition, associations, organismes professionnels et autres établissements publics (universités, EPCC...)/(*) adhérents de Libraires d'en haut, de l'Association des éditeurs des Hauts-de-France ou du Réseau des Maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires des Hauts-de-France (fournir un justificatif) bénéficiant du tarif adhérent d'une association conventionnée avec l'Agence.<br>Toutefois, l'adhésion à plein tarif reste possible pour ceux et celles qui le souhaitent. | 15 €  |
| <input type="checkbox"/>            | Auteurs, autrices, dessinateurs, dessinatrices, traducteurs (*)   | 10 €  |
| <input type="checkbox"/>            | Auteurs, autrices, dessinateurs, dessinatrices (*) adhérents de l'Association des écrivains des Hauts-de-France (fournir un justificatif) bénéficiant du tarif adhérent d'une association conventionnée avec l'Agence.<br>Toutefois, l'adhésion à plein tarif reste possible pour ceux et celles qui le souhaitent.   | 5 €   |
| <input type="checkbox"/>            | Adhérents à titre individuel (*)  | 10 €  |

(\*) en cas de première adhésion, prenez préalablement contact avec nous afin de connaître les critères de référencement et le règlement intérieur de l'Agence ([administration@ar2l-hdf.fr](mailto:administration@ar2l-hdf.fr))

## >>> PAIEMENT

Le montant de la cotisation est à régler par virement à l'AR2L Hauts-de-France au numéro de compte suivant :  
Crédit Coopératif Amiens, IBAN : FR76 4255 9100 0008 0221 9463 617, code BIC : CCOPFRPPXXX

- Je règle par virement bancaire
- Je souhaite recevoir une facture

Date, signature, cachet : 02/06/2025

Sophie Dhouri Lehner  
Maire



Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles sont destinées au secrétariat et font également l'objet d'un traitement informatique puisqu'elles sont conservées dans nos bases de données internes. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter directement l'AR2L Hauts-de-France ([administration@ar2l-hdf.fr](mailto:administration@ar2l-hdf.fr) ou 03.22.80.17.64).